



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2026

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-31

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 24/09/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/09/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU-ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHOT Andréa, CAMPION Yves, FISCHER Julie, BILLET Mathias, MATHIEU Christophe, PONCET Océane, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FISCHER Julie

Absent excusé : PANSARD Aline

Secrétaire de séance : MATHIEU Christophe

02 – TARIFS REDEVANCE SKI DE FOND POUR LA SAISON 2026-2027

Pass saison : national, montagnes du Jura,
Pass hebdo : montagnes du Jura, balade montagnes du Jura
Pass séance : domaine skiable de Belleydoux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'institution de la perception d'une redevance ski de fond sur la commune de Belleydoux selon le sens de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 par arrêté du 10 décembre 2011.

Monsieur le Maire soumet au Conseil les tarifs proposés pour la saison 2026/2027 mentionnés sur la grille tarifaire pass nordique de l'Espace Nordique Jurassien (hors pass séance).

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE SE CONFORMER** au règlement de service public administratif pour la vente et l'utilisation des redevances d'accès aux domaines nordiques adhérents à l'Espace Nordique Jurassien (règlement joint à la délibération).
- **D'APPLIQUER** les tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs de son site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, lié aux règles de réciprocité concernant :

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-31-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

• **PASS SEANCES**

PASS SEANCES (domaine skiable de Belleydoux) Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux.				
DATES : TOUTE LA SAISON				
PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 25-26 (pour information)	TARIF 26-27
PASS SEANCE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	A partir de 16 ans	5 €	5 €
PASS SEANCE ENFANT	Vendu aux enfants, à l'unité	De 5 à 15 ans révolus	3 €	3 €
PASS SEANCE FAMILLES	- 2 adultes - 1 enfant (- de 16 ans) payant à 3 € - le 2 ^{ème} enfant (et jusqu'à 3 max) gratuit		13 €	13 €
PASS SEANCE TRIBU	+ 4 adultes du lundi au vendredi : 3 € / personne		3 €	3 €

- **D'EXONERER de la redevance :**

- Les enfants de moins de 5 ans
- Les élèves des établissements scolaires du RPI de Echallon-Belleydoux accédant aux pistes et aux installations collectives dans le cadre d'une activité encadrée pendant leur emploi du temps scolaire.
- Les possesseurs de titres redevance saisonnière Nordic France émis par les gestionnaires avec qui nous concluons un accord de réciprocité dans le cadre de l'association départementale de promotion du ski de fond Espace Nordique Jurassien.
- Les possesseurs de titres redevance hebdomadaire Espace Nordique Jurassien émis par les gestionnaires des sites du Massif du Jura avec qui nous concluons un accord de réciprocité dans le cadre de l'association départementale de promotion du ski de fond Espace Nordique Jurassien.
- Les possesseurs de titres redevance journalière émis par les gestionnaires des sites de la Communauté de Communes de Haut Jura Saint Claude avec qui nous concluons des accords locaux de réciprocité.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

☒ Télétransmis le 30/09/26

☒ Affichée le 30/09/26

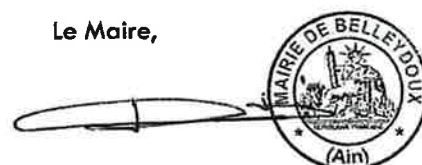
☒ Certifiée exécutoire le 30/09/26

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-31-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026



ESPACE
NORDIQUE
JURASSIEN



Grille tarifaire Pass Nordique saison 2026/2027

Les Pass SAISON

NATIONAUX

NORDIQUE 			ADULTE	JEUNE
	PROMO	Du jeudi 01er octobre au dimanche 15 novembre 2026 inclus	214 €	79 €
	PLEIN TARIF	A partir du dimanche 16 novembre 2026	255 €	94 €
	MONTAGNES DU JURA		ADULTE	JEUNE
	PROMO FLASH	<u>Vente FLASH : du vendredi 09 au lundi 19 octobre 2026 inclus</u>	112 €	45 €
	PROMO	Du mardi 20 octobre au lundi 16 novembre 2026 inclus	135 €	50 €
	PLEIN TARIF	A partir du mardi 17 novembre 2026	173 €	70 €
BALADE	TARIF UNIQUE		50 €	24 €

Les Pass HEBDO

		ADULTE	JEUNE
NORDIQUE	TARIF UNIQUE	51 €	33 €
BALADE	TARIF UNIQUE	24 €	12 €

Les Pass HANDI

			ADULTE	JEUNE
SAISON 	PROMO FLASH	<u>Vente FLASH : du vendredi 09 au lundi 19 octobre 2026 inclus</u>	56 €	22,5 €
	PROMO	Du mardi 20 octobre au lundi 16 novembre 2026 inclus	67,5 €	25 €
	PLEIN TARIF	A partir du mardi 17 novembre 2026	86,5 €	35 €
HEBDO	TARIF UNIQUE		33 €	0 €

CONDITIONS DE VENTE :

Sur tous ces Pass :
PROMO FAMILLE

Tarif jeune : de 5 à 15 ans révolus

Tarif adulte : à partir de 16 ans

Pass offert à partir de la 4ème personne appliqué sur le tarif en vigueur
Pass offert aux jeunes de - de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent
3 gratuits par famille maximum

Pass saison & hebdo nordique MDJ = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et adhérents à Romandie Ski de Fond (Suisse)

Pass saison nordique national = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques adhérents de Nordic France

Pass saison & hebdo balade = valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et adhérents à Romandie Ski de Fond (Suisse)

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-31-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Acte à classer

2026-31

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-30T09-22-31.00 (MI272773732)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260924-2026-31-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : TARIFS REDEVANCE SKI DE FOND POUR LA SAISON 2026-2027

Date de décision : 24/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-31 Tarifs redevance ski de fond.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/26 à 09:22

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 30/09/26 à 09:22

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 30/09/26 à 10:57

